

09-03-2020 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance régulière tenue le 9 mars 2020, à 19h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, la conseillère et les conseillers: Richard Fournier, Roland St-Pierre, Micheline Morin, Normand St-Laurent et Réjean Hudon.

Le conseiller Réjean St-Laurent est absent.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 3 février 2020
4. Lecture et adoption des comptes
5. Correspondance et information
 - a) École polyvalente Sayabec
 - b) Centraide
6. Invitations
 - a) -----
7. Demandes de don et d'appui
 - a) Fabrique de Saint-Cléophas
 - b) École Polyvalente de Sayabec
 - c) Ballon sur glace de Sayabec
 - d) Ville D'Amqui
8. Démission de Réjean St-Laurent
9. Marge de crédit
10. Vente pour taxes
11. Revenu Québec – ClicSÉQR Entreprises
12. Conseil jeunes et son maire
13. Adoption de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes
14. Modification limite de vitesse – rue Principale
15. Ministère des Transports – Permis d'intervention
16. Ministère des Transports – Permis d'intervention d'urgence
17. Octroi de contrat
Collecte des matières résiduelles du secteur Ouest 2020-2023
18. Entente redistribution redevance carrière
19. Demande à la municipalité de La Rédemption
Redevance carrières/sablières
20. Bilan de l'enveloppe local 2019
21. Enveloppe local 2020
22. Contrat de location – Bingo
23. Parc Intergénérationnel
24. Centenaire 2021
25. Prochaine réunion régulière du conseil – 6 avril 2020
26. Dossier Protégeons notre Héritage et Assurons-nous du Respect de l'Eau (PHARE)
27. Questions de l'assemblée
28. Levée de la réunion

26-20**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

27-20**Adoption du procès-verbal**

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal 3 février 2020 soit adopté tel que rédigé étant donné que chaque membre du conseil en a reçu une copie et en a pris connaissance.

28-20**Adoption des comptes**

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient adoptés et payés.

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Bell Mobilité, #9923-01-2019, cellulaire janvier	91.36
Hydro-Québec, #617202171832, éclairage public	187.21
Les Entreprises Clermont, 4 ^e vers. février déneigement	18 015.43
Ministre des Finance, permis de boisson (carnaval)	455.00
Télus, #3101-01-2020, camping janvier	65.64
Télus, #3023-01-02-2020, Hôtel de Ville janvier et février	222.88
Télus, #1347-01-2020, CPESTP	107.99

COMPTES NON PAYÉS

9385-3117 Québec inc. #1798-1799, cueillette février	1 297.99
Accent Meubles, #63166, réfrigérateur CPESTP	1 079.99
André Roy Électrique, #13590, réparation lampadaire	120.96
Anicet Fournier, 4 ^e vers. déneigement février	528.88
Cain Lamarre, Avocats, #7090-74, constat d'infraction	68.99
Camping Québec, #53002, frais de classification 2020	331.02
Clérobéc, #39063, matériaux divers	129.90
COMAQ, #1016824, formation règlement d'emprunt	546.13
Dicom, #500653, cueillette (drapeaux Qc)	13.59
Fonds d'info. terr., #202000219116-20200386051, mutations	8.00
Gestion conseils PMI, #674, projet chauffage biomasse	2 558.19
Gratien Lebrun, #8517, fournaise et trouble électrique biomasse	149.47
Hamster, #754471-755177-755918-756336, fournitures de bureau	261.69
Hudon, Réjean, #69, déplacement Amqui (PISRMM)	28.80
Kopilab, #258849, photocopieur	665.74
Les Entreprises Plourde, #1080356, essence	136.00
Les Marchés Tradition, #869265-872147, articles de nettoyage	56.92
Les Pétroles BSL, #14115-14116-14250-14251-4731-4732, huile chauffage hôtel de ville et CPESTP	5 745.61
MRC de la Matapédia, #22498-22553-22731, hon. et q-p divers	28 824.12
Petite caisse, #149923-150336, médiapostes et timbres	45.40
Plomberie Nickel Rimouski, #4431, projet biomasse	31 115.40
SAAQ, #0360355069799055, immatriculation camion	297.90
Télus, 1347-02-2020, CPÉSTP février	107.99

29-20**École Polyvalente Sayabec**

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas fasse un don de 100\$ à la Polyvalente de Sayabec dans le cadre du programme Enrichissement Musique.

30-20**Fabrique de Saint-Cléophas**

Considérant que la Fabrique de Saint-Cléophas demande l'autorisation de faire une activité de financement pour améliorer leur situation budgétaire le samedi 9 mai prochain;

Considérant que le Comité du Bingo prévoit des séances à tous les samedis soir;

Par conséquent, il est proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité autorise la Fabrique de Saint-Cléophas à faire leur activité de financement prévu le samedi 9 mai prochain et demande au Comité du Bingo de reporter ou d'annuler leur activité. Cependant, si les 2 organismes s'entendent entre eux pour l'organisation des 2 activités dans la journée la municipalité n'a aucune objection.

31-20

École Polyvalente de Sayabec

Proposé par Micheline Morin et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas fasse un don de 75\$ à la Polyvalente de Sayabec pour la soirée *Gratificat* qui se tiendra mercredi le 27 mai prochain, à 19h00, au Centre communautaire de Sayabec.

32-20

Ballon sur glace de Sayabec

Proposé par Normand St-Laurent et résolu que la municipalité de Saint-Cléophas fasse un don de 25\$ au comité de Ballon sur glace de Sayabec dans le cadre du championnat canadien 2020 qui se tiendra en Ontario, du 23 au 27 mars prochain.

33-20

Ville D'Amqui - Appuie

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas appuie la Ville d'Amqui dans le cadre de leur projet de construction d'une nouvelle infrastructure sportive.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

La lettre de démission du conseiller Réjean St-Laurent a été déposée au conseil municipal en cette réunion. J'en informe donc le conseil qu'à compter de ce jour le siège numéro 1 est vacant et que des élections partielles seront prévues sous peu.

34-20

Marge de crédit

Proposé par Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande l'ouverture d'une marge de crédit de 135 000\$ pour opération courante à la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

35-20

Vente pour taxes

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas approuve l'état préparé par la secrétaire-trésorière en regard des personnes endettées pour taxes municipales le tout en conformité avec l'article 1022 du code municipal; de plus que la secrétaire soit autorisée à soustraire de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté ses arrérages. Le conseil accepte les ententes de paiements concernant quelques propriétaires. Les propriétaires ayant des arrérages de 2019 et plus, seront envoyés en vente pour taxes si le total de montant de 2019 incluant les intérêts ne sont pas acquittés avant le 19 mars 2020. Une lettre sera envoyée à chaque contribuable de ladite liste afin qu'il/elle soit informé/e de la date limite du paiement et des dispositions que la municipalité devra prendre si elle ne reçoit pas le montant exigé.

36-20

Revenu Québec – ClicSÉQUR Entreprises

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que Madame Katie St-Pierre est autorisée:

- À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communications offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

37-20

Conseil jeunes et son maire

Proposé par Roland St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas attribue:

- un montant de 250\$ au conseil jeunes et son maire de l'école primaire Ste-Marie de Sayabec afin de collaborer financièrement à leur budget annuel 2019-2020;
- un montant de 50\$ à la Municipalité de Sayabec pour les bourses qui seront octroyés aux étudiants de l'école primaire Ste-Marie de Sayabec ayant participé au conseil jeunes et son maire.

38-20

Adoption de la Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

Proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas adopte une Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes. Une copie de ladite politique sera remis à chaque membre du conseil, aux employés ainsi qu'aux organismes communautaires.

39-20

Modification de la limite de vitesse – rue Principale

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas modifiera la limite de vitesse de 80 km/h à 70 km/h dans le secteur de la rue Principale en haut de la paroisse en mai prochain. Madame Jessy Boulanger, employée municipale fera le nécessaire au printemps. Un avis public sera envoyé sur le territoire afin d'en informer la population.

40-20

Ministère des Transports – Permis d'intervention

Attendu que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

Attendu que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports;

Attendu que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Attendu qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

Pour ces raisons, il est proposé par Norman St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas demande au ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2020 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer lesdits permis d'intervention.

41-20

Ministère des Transports - permis d'intervention des travaux d'urgence

Considérant que la municipalité s'engage à demander une permission de voirie pour tous les travaux d'urgence non planifiés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas demande au ministère des Transports qu'aucun dépôt de garantie ne soit exigé pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000\$ puisque la municipalité de Saint-Cléophas s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention;

Par conséquent, il est proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas demande au ministère des Transports la délivrance officielle d'un permis d'intervention pour des travaux d'urgence qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2020 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, autorise madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer lesdits permis d'intervention.

42-20

Octroi de contrat

Collecte des matières résiduelles du secteur Ouest 2020-2023

Considérant que l'ouverture des soumissions au sujet de la collecte des matières résiduelles du secteur Ouest 2020-2023 c'est effectuée le 27 février 2020;
Considérant que 2 soumissions ont été déposées et qu'après analyse du service de génie de la MRC de La Matapédia, celles-ci sont conformes;

Considérant que lesdites soumissions déposées sont détaillées comme suit:

- 9385-3117 Québec inc. 337 338.95\$ taxes incluses;
- Exploitation Jaffa inc. 435 617.12\$ taxes incluses.

Par conséquent, il est proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de 9385-3117 Québec inc. au montant de 13 064.61\$.

43-20

Entente municipale – redistribution des redevances

Site de La Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Cléophas autorise la signature d'une entente sur la redistribution des sommes perçues des redevances sur la carrières et sablières avec la municipalité de Saint-Moïse pour l'année 2020. Cette entente consiste à un partage de 40% des sommes perçues, selon le règlement des carrières et sablières, pour les camions provenant du site de la Coopérative des Producteurs de chaux du Bas-Saint-Laurent qui transitent sur le territoire de Saint-Cléophas. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et Madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ladite entente.

44-20

Entente intermunicipale - Carrières et sablières

Considérant que selon l'article 78.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité locale dont le territoire comprend le site d'une carrière ou d'une sablière doit constituer un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas a adopté le règlement numéro 175 concernant la constitution d'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques le 5 janvier 2009;

Considérant que selon l'article 78.13 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité qui a compétence en matière de voirie et par les voies publiques de laquelle transitent ou sont susceptibles de transiter, à partir d'un site situé sur le territoire d'une autre municipalité, des substances à l'égard desquelles un droit est payable en vertu de l'article 78.2 peut demander à cette dernière de conclure une entente sur l'attribution des sommes versées au fonds qu'elle a constitué conformément à la présente section;

Considérant que des camions qui travaillent dans les carrières existantes sur le territoire de la municipalité de La Rédemption circulent en grande partie par la route Melucq qui appartient et est sous l'entretien de la Municipalité de Saint-Cléophas;

Par conséquent, il est proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas négocie une entente intermunicipale avec la Municipalité de La Rédemption concernant la distribution des redevances desdites carrières. Jean-Paul Bélanger, maire et Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à négocier et à signer tous les documents nécessaires afin de conclure une entente raisonnable pour les 2 parties.

45-20

Bilan de l'enveloppe local 2019

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte le bilan de l'enveloppe local 2019 déposé par le CDA qui se lit comme suit:

- Musée Patrimonial de St-Cléophas,
Enseigne décorative (puits et chaudron) et grillage 3 141.35\$
- Comité du Bingo (Loisirs),
Boulier, tableau, licence 5 291.00\$
- Loisirs de St-Cléophas,
Enseigne surface multisport 344.92\$

- Bibliothèque St-Cléophas,
Enseigne affiche web et enseigne extérieur 597.87\$
- Comité de l'Avenir
Achat d'équipement pour le centre communautaire 597.80\$

Total: 9 972.94\$

46-20

Fonds de développement local 2020

Proposé par Micheline Morin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Cléophas participe à l'enveloppe local 2020 et s'engage à verser un montant identique à celui de la MRC de La Matapédia, soit 5 000\$, au Comité de l'Avenir de Saint-Cléophas afin de permettre la réalisation de projets de développement communautaire.

47-20

Contrat de location – Comité du Bingo et Loisirs de Saint-Cléophas

Proposé par Normand St-Laurent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Cléophas mandate et autorise la directrice générale à louer la salle Gérard Côté à tous les samedis soir, soit du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021, sauf exception. Un contrat de location sera signé entre les 3 parties. Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire et madame Katie St-Pierre, directrice générale sont autorisés à signer ledit contrat.

48-20

Parc Intergénérationnel

Proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise la directrice générale à faire tous les achats nécessaires pour finaliser le projet du parc intergénérationnel jusqu'à concurrence de 18 000\$ tel que décrit au budget 2020.

49-20

Centenaire

Proposé par Richard Fournier et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate et autorise la directrice générale à faire des achats nécessaires pour débiter le processus du centenaire. Par contre, toutes les soumissions de plus de 5 000\$ taxes incluses devront obligatoirement être déposées lors d'une séance régulière du conseil municipal.

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

CONSOMMATION D'EAU POTABLE – FÉVRIER 2020

1 152.05 litres/jour/résidence en moyenne

50-20

Dossier PHARE

Proposé par Micheline Morin et résolu à l'unanimité que le rapport du comité citoyens PHARE sera déposé au plus tard le 6 avril prochain, à la municipalité de Saint-Cléophas.

51-20

Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à vingt heures vingt-cinq minutes (20h25).

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice générale et sec.-très.